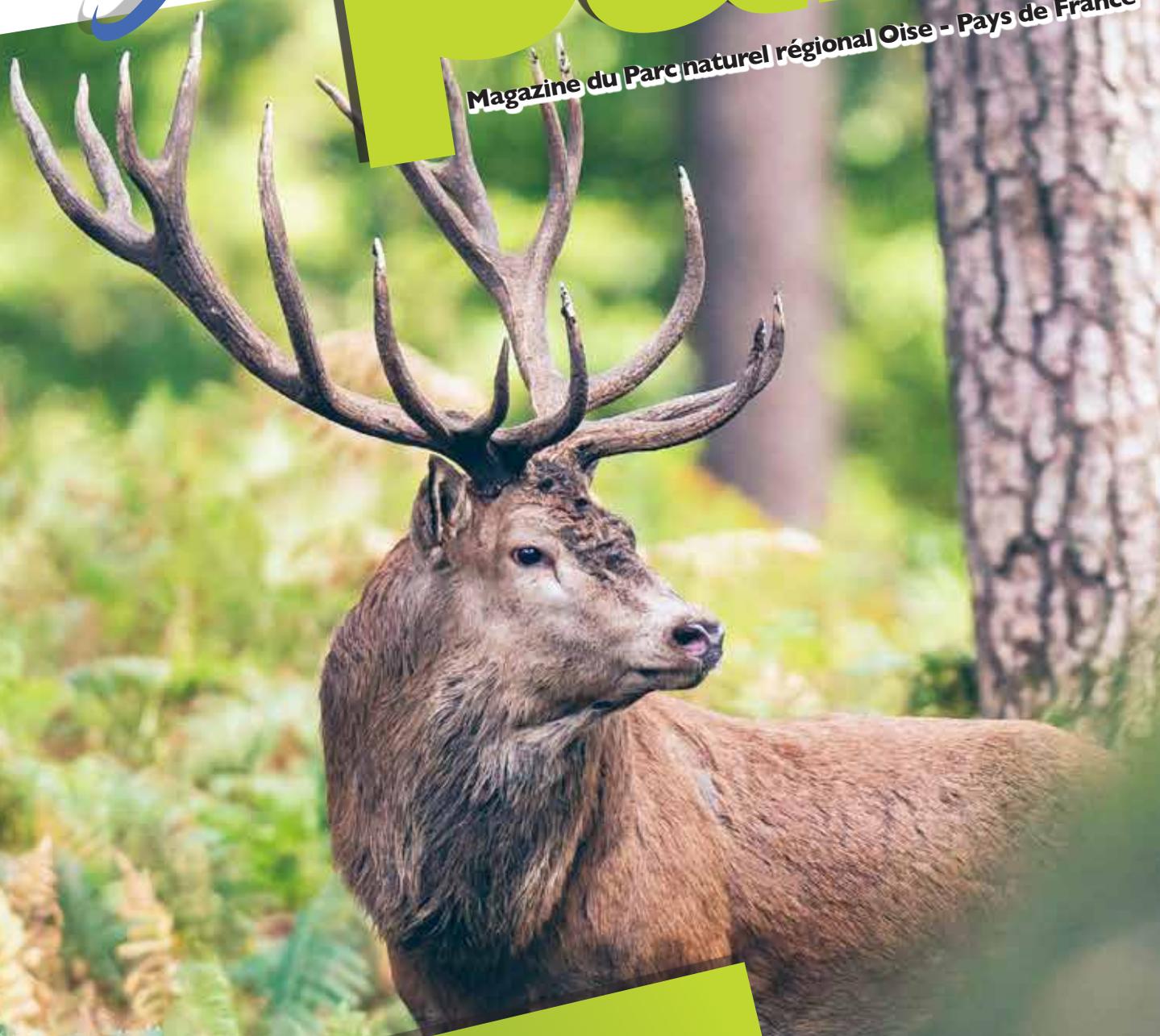


Soyons **parc**

Magazine du Parc naturel régional Oise - Pays de France



Spécial Révision
de la charte



Parc
naturel
régional
Oise - Pays de France

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

ETE 2019 • n°37



Le Parc achève la révision de sa Charte qui va lui permettre de poursuivre son action pendant 15 années supplémentaires. Alors qu'ils ont plus de 50 ans d'existence, les Parcs naturels régionaux ne se sont jamais aussi bien portés et séduisent de plus en plus d'élus locaux. Au niveau national, ils sont aujourd'hui au nombre de 54, qui couvrent 15% du territoire national, et une vingtaine de projets sont à l'étude ou en cours de création. En Hauts-de-France, 2020 verra très probablement la création du Parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime. Aucun Parc n'a été déclassé (sauf le Marais poitevin mais qui a depuis retrouvé son classement).

Il faut dire que les désordres environnementaux, que ce soit le dérèglement climatique, l'épuisement des ressources naturelles (eau, matériaux et minerais, sols...), l'effondrement de la biodiversité, ou encore la pollution de l'air sont devenus de réelles menaces pour l'homme. Les Parcs naturels régionaux, parce qu'ils ne proposent pas de recettes toutes faites mais s'appuient sur les réalités d'un territoire, parce qu'ils rassemblent tous les acteurs et les bonnes volontés, parce qu'ils recherchent un équilibre entre environnement et économie, sont des acteurs efficaces de la transition écologique, suivis avec intérêt au niveau national voire international.

C'est pourquoi, les deux Régions Hauts-de-France et Ile-de-France ont poursuivi et développé leur politique en faveur des Parcs naturels régionaux.

L'existence de notre Parc est d'autant plus nécessaire que le territoire se situe au cœur « de la marmite de courants » que génère l'expansion du pôle de Roissy, pour le meilleur, comme pour le pire. Les élus des Régions et des Départements de l'Oise et du Val d'Oise l'ont bien compris en soutenant et finançant depuis 2004 le Parc et ses actions. Les Régions Hauts-de-France et Ile-de-France se sont fortement engagées dans le renouvellement du Parc Oise-Pays de France, en décidant la révision de la Charte et l'élargissement du périmètre.

Aujourd'hui, les deux Présidents de Région, Xavier Bertrand en Hauts-de-France et Valérie Pécresse, en Ile-de-France, soumettent aux Maires des 85 communes l'approbation de la nouvelle Charte, en vue de poursuivre le déploiement du Parc.

Les Conseils municipaux ont 4 mois pour se prononcer. Cette étape est capitale pour l'avenir de notre territoire.

Patrice Marchand

Président du Parc naturel régional Oise - Pays de France
Conseiller Départemental de l'Oise
Maire de Gouvieux

- Directeur de publication
Patrice Marchand
- Directrice de la rédaction
Sylvie Capron
- Rédactrice en chef
Emmanuelle Pillaert
- Rédaction
Agence Markedia
- Photo couverture
© **Shutterstock**
- Crédit photos
© **PNR OPF - Christophe Michel - Sanef - Drone Press - JL Hercent, Abbaye de Royaumont - Shutterstock**
- Réalisation
Studio Cirsé
- Tirage
97 000 exemplaires

ISSN : 1774-5683
Reproduction interdite

sommaire

3 J'informe

Les conseillers municipaux appelés à délibérer pour ou contre le Parc.

4 Je découvre

La charte du Parc, un document essentiel pour préserver notre environnement

5 Je comprends

À quoi sert le Parc naturel régional Oise-Pays de France ?



Parc
naturel
régional
Oise - Pays de France

8 Je communique

9 Je témoigne

Que vous apporte le Parc ?

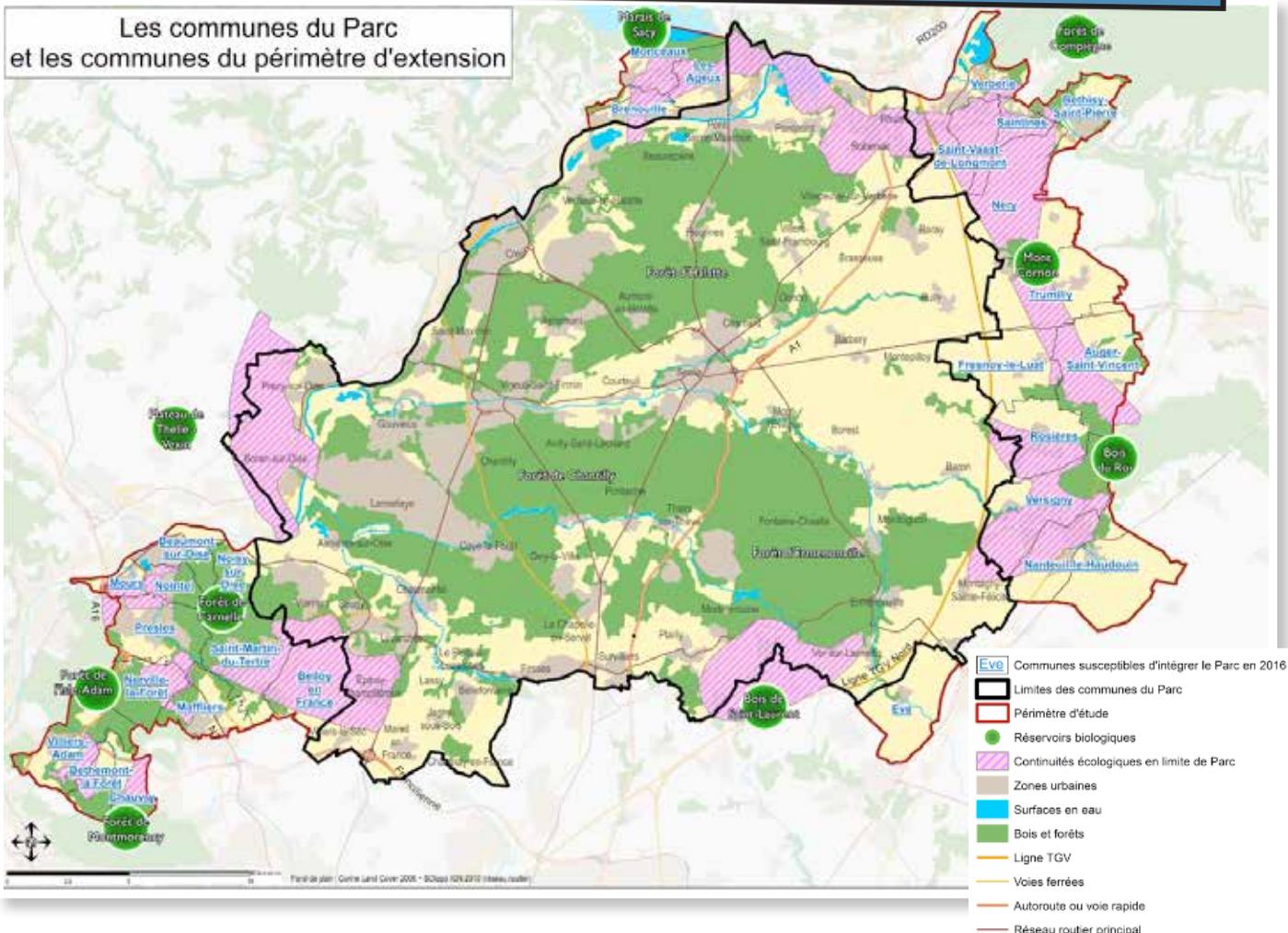
10 J'agis

Comment puis-je m'impliquer dans mon Parc ?

11 Je joue

12 Je partage

LES CONSEILS MUNICIPAUX APPELÉS À DÉLIBÉRER POUR OU CONTRE LE PARC



LE COMITÉ SYNDICAL DU PARC A APPROUVÉ SA CHARTE RÉVISÉE LE 26 MARS DERNIER APRÈS DE LONGUES DISCUSSIONS AVEC LES RÉGIONS, NOTAMMENT SUR LES FUTURS BUDGETS ET LA REPRÉSENTATION DES COMMUNES, RÉGIONS ET DÉPARTEMENTS AU SEIN DES INSTANCES DU PARC. C'EST UNE DÉLIBÉRATION IMPORTANTE CAR LE PARC N'A PLUS DE CHARTE DEPUIS JANVIER 2016 ET CETTE SITUATION NE POUVAIT PAS PERDURER.

La prochaine étape est aussi essentielle. Les Présidents des Régions Hauts-de-France et Ile-de-France ont saisi les Conseils municipaux des **85 communes concernées** pour leur demander d'approuver la nouvelle Charte pour les 15 prochaines années. Les Conseils municipaux ont jusqu'à la mi-septembre pour délibérer.

Les **58 communes déjà incluses** dans le Parc devront obligatoirement approuver la nouvelle Charte pour rester dans le Parc. Une commune peut choisir de sortir du Parc.

27 nouvelles communes (15 dans l'Oise et 12 dans le Val d'Oise) pourront entrer dans le Parc, en approuvant la Charte.

Les Conseils municipaux sont libres d'adhérer ou non au Parc.

Si une commune ne se prononce pas, cette absence de réponse équivaut à un refus d'adhérer au Parc.

À l'issue de ces 4 mois, les jeux seront faits, **le périmètre sera établi** et personne ne pourra forcer une commune à entrer le Parc.

Pourquoi cette étape est-elle primordiale ? Tout simplement parce que si certaines communes n'adhéraient pas au Parc, en particulier si des communes du périmètre actuel sortaient, le Parc perdrait de sa cohérence. **L'Etat pourrait alors être amené à considérer que le classement de notre territoire en Parc naturel régional n'est plus justifié.**

LA CHARTE DU PARC, UN DOCUMENT ESSENTIEL POUR PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT



▲ L'abbaye de Royaumont et la plaine de l'Oise vues du ciel

LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL EST UN DOCUMENT D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE QUI PROPOSE UN ÉQUILIBRE ENTRE LE DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ ET MAÎTRISÉ DES COMMUNES ET LA PRÉSERVATION DE NOS FORÊTS, TERRES AGRICOLES, PAYSAGES, VILLES ET VILLAGES.

Elle est écrite pour 15 ans et fait l'objet d'un engagement de l'Etat, des Régions, des Départements, des communes, des communautés de communes qui, en l'approuvant, s'engagent à la respecter et la mettre en œuvre, chacun en fonction de ses compétences. Le classement d'un territoire en Parc naturel régional est **accordé par décret du Premier ministre**. L'Etat, en accordant ce classement national, reconnaît la qualité patrimoniale du territoire et s'engage à le préserver.

La Charte comprend un plan qui délimite les enveloppes urbaines qui correspondent aux zones bâties des communes et aux espaces qui pourront accueillir de nouveaux logements et activités.



▲ Terminal 1 Roissy

Elle délimite aussi, de façon soignée, les espaces préservés de l'urbanisation : les forêts, les espaces agricoles, les corridors écologiques, les fonds de vallées, les zones paysagères remarquables.

C'est ce plan qui donne la force juridique au Parc naturel régional et qui garantit la préservation de notre environnement. En effet, ce plan s'impose aux documents d'urbanisme des communes et intercommunalités. Il nous **protège ainsi d'un urbanisme anarchique** et nous met à l'abri de projets démesurés et consommateurs d'espaces agricoles et naturels.

Ceci est d'autant plus important que l'agglomération parisienne, à nos portes, s'étale de façon inexorable. Rappelons que Paris et sa couronne a le poids démographique du 8^e état européen. La Région Ile-de-France est davantage peuplée que la Belgique par exemple. Les communes contiguës au territoire du Parc ont connu ces dernières années une urbanisation galopante (le long de la RN2, dans la vallée de l'Oise autour de Bruyère-sur-Oise, au nord du Val d'Oise, Vémars, Saint-Witz, Louvres...), tirée en particulier par le développement continu de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle.

La Charte du Parc a été écrite avec vos élus communaux. **Elle prend en compte les spécificités de chaque ville et village**. Les communes auront des arguments voire des moyens, y compris juridiques, de faire entendre leurs points de vue quand les documents d'aménagement stratégiques de l'Etat, des Régions ou des intercommunalités seront élaborés.



▲ Premières plantations au jardin partagé de Coye la Forêt

CRÉÉ EN JANVIER 2004, LE PARC A DÉVELOPPÉ SON ACTION AU FIL DES ANNÉES. IL A, À SON ACTIF, PLUS DE 400 ACTIONS TRÈS CONCRÈTES. IMPOSSIBLE D'EN DRESSER UNE LISTE. VOICI UN PANEL SÉLECTIONNÉ POUR COMPRENDRE L'UTILITÉ DU PARC NATUREL RÉGIONAL.

Le Parc œuvre au bénéfice de l'ensemble du territoire et de son environnement

Le Parc préserve les biocorridors. Le plan de référence de la Charte identifie les corridors interforestiers et les préserve de l'urbanisation. Par ailleurs, le Parc mène des actions concrètes de préservation et de reconquête des corridors écologiques : études, inscription des corridors écologiques dans les documents d'urbanisme, conseils, accompagnement et recherche de solutions pour les clôtures, veille quant à la prise en compte des corridors dans les aménagements, etc.

• Le Parc, avec ses partenaires (Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, ONF, Un château pour l'emploi...) mène **des chantiers de restauration des milieux naturels** qui abritent une faune et une flore rares : landes en forêt d'Ermenonville, pelouses calcicoles, marais et mares.



▲ Passage faune au dessus de l'A16

- Le Parc est engagé depuis quelques années dans la **promotion des mobilités douces** : mise en place et jalonnement de 4 itinéraires de randonnée vélo, subventions accordées aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, aide aux communes et intercommunalités pour réaliser des schémas d'itinéraires cyclo, implantation de mobiliers de stationnement vélo, mise en place du dispositif d'auto stop organisé Rezo Pouce.

- **Le Parc fédère un réseau de producteurs Oise – Pays de France.** Ces producteurs agricoles vendent leurs productions en circuits-courts, via des paniers (AMAP), sur les marchés ou à la ferme. Le Parc en assure la promotion par le biais d'un dépliant distribué au grand public, d'enseignes, d'objets assurant la communication du réseau (bâches, étiquettes, ...).



Le Parc apporte une aide concrète aux communes



▲ Réhabilitation de la Croix, Vermeuil



▲ Fleurissement, Barbery

Le Parc aide les communes à restaurer leur petit patrimoine rural. Il a financé **110 opérations de réhabilitation** du patrimoine rural : lavoirs, ponts, croix, puits, murs, etc.

- Le Parc accompagne les communes qui souhaitent repenser leurs espaces publics, en accompagnant techniquement les élus et en finançant à 80% des études d'aménagement.

40 communes ont bénéficié d'au moins une **étude d'aménagement**.

- Le Parc a accompagné **46 communes** dans une gestion plus environnementale de leurs espaces verts. Il finance le **fleurissement**.

- Véritables outils d'aide à la décision, **des études urbaines** ont été proposées à toutes les communes pour les aider à bien identifier les enjeux du territoire communal et travailler les propositions d'actions.

- Le Parc a réalisé **35 cahiers de recommandations architecturales**. Ces cahiers communaux ont pour objectif d'aider les particuliers dans leurs travaux de rénovation de leur bâti et de préserver la qualité des villages.

- **17 communes** ont pu bénéficier gratuitement d'une **expertise environnementale** : analyse de sol, d'eau, de bruit, etc.

- Le Parc accompagne et finance la **plantation d'arbres fruitiers** ainsi que le renouvellement du patrimoine arboré des communes (expertises phytosanitaires, remplacement d'arbres d'alignement, plantation de haies, etc...).

- Le Parc met à disposition des communes son équipe composée de professionnels (chargés de mission environnement, urbaniste, architecte, paysagiste, etc.) pour apporter **une aide technique**. Par exemple il conseille les élus lors de l'élaboration des documents d'urbanisme ou accompagne communes et porteurs de projets dans des programmes de construction ou d'urbanisme. Il joue aussi un rôle de médiateur, entre les différents acteurs, entre la commune et les services de l'Etat par exemple.

- Le Parc émet des avis à l'occasion des projets d'aménagement (routes, carrières, centres d'enfouissement des déchets, etc.). Il fait valoir les problématiques de la commune et les enjeux environnementaux. Il représente **un appui politique** pour les communes dans leur discussion avec les porteurs de projets et les services de l'Etat.

Le Parc, un outil au bénéfice des habitants

- **25 sites de compostage collectifs** (en pied d'immeuble ou en centre de village) ont été installés par le Parc.
- Suite aux réflexions menées par le Parc et ses partenaires sur l'accueil du public en forêt, et afin de favoriser la tranquillité en forêt des animaux mais aussi des promeneurs et des familles, l'ONF, appuyé par le Parc, a créé des zones de tranquillité en fermant certaines portions de routes forestières à la circulation automobile. Par ailleurs, le Parc a accompagné **23 communes** qui ont souhaité **fermer des chemins ruraux à la circulation des véhicules à moteur** (accompagnement technique, fourniture des barrières et des panneaux).



▲ Mise en place d'un composteur collectif, Montlognon

- Le Parc a élaboré **14 itinéraires de randonnée pédestre**, **4 parcours de randonnée équestre** avec des barres d'attache pour les chevaux, **4 itinéraires de randonnée vélo**. 170 kilomètres d'itinéraires de randonnée sont proposés aux habitants ainsi qu'aux visiteurs.
- Le Parc fait connaître et valorise le patrimoine des communes par des **circuits d'interprétation du patrimoine** et des plaquettes de découverte des villages. **30 communes** ont bénéficié de ces outils.
- Parce que mieux comprendre un territoire, c'est mieux le respecter, le Parc fait découvrir le patrimoine de son territoire via de nombreuses animations pour le grand public : randonnées commentées, ateliers, sorties nocturnes... **une vingtaine d'animations** sont organisées chaque année.
- **10 500 élèves** des écoles ont été sensibilisés par le Parc et ses partenaires dans le cadre des programmes pédagogiques du Parc.

▼ Animation pédagogique, Boran-sur-Oise



UN DOCUMENT RÉCAPITULANT, PAR COMMUNE, LES ACTIONS MENÉES DURANT LES 15 ANNÉES.

Ce document est disponible sur le site Internet du Parc
www.parc-oise-paysdefrance.fr.

Vous pouvez aussi vous le procurer, en téléphonant au 03 44 63 65 65,
ou en écrivant à l'adresse mail suivante :
contact@parc-oise-paysdefrance.fr



LES PNR SORTENT LEURS CHIFFRES CLÉS

UNE ÉQUIPE DE CHERCHEURS ET D'INGÉNIEURS, SOUS LA DIRECTION DE ROMAIN LAJARGE, PROFESSEUR ET CHERCHEUR À L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES, A RÉALISÉ UNE ÉTUDE NATIONALE SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX. VOICI QUELQUES RÉSULTATS DE CETTE ÉTUDE QUI METTENT EN LUMIÈRE L'INTÉRÊT DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX.



ÉVOLUTION DE LA BIODIVERSITÉ

Dans les Parcs naturels régionaux, l'évolution de la biodiversité est favorable alors qu'elle régresse ailleurs.

S'appuyant sur un indicateur mesurant la diversité des milieux naturels (Indice de Simpson), les chercheurs ont mis en évidence qu'entre 1990 et 2016, alors que la diversité des milieux s'était appauvrie (y compris dans les communes mitoyennes mais extérieures à un PNR), celle-ci avait évolué favorablement dans les Parcs naturels régionaux.

MAINTIEN DES TERRES AGRICOLES

Les terres agricoles se maintiennent dans les Parcs naturels régionaux.

Entre 1990 et 2012, les surfaces agricoles ont baissé de 0,2% au niveau national. Dans le même temps, elles ont augmenté de 2,2% dans les PNR.

AGRICULTURE TERRITORIALISÉE



Les Parcs défendent une agriculture territorialisée.

20,4% des exploitations agricoles situées dans les Parcs vendent en circuits-courts contre 15,7% dans le reste de la France.

ARTIFICIALISATION DES SOLS

Les Parcs limitent l'artificialisation des sols.

Entre 1990 et 2012, l'évolution de la surface communale artificialisée (urbanisation, routes, activités humaines, ...) a augmenté de 1,06% contre 0,63% dans les PNR. Au pourtour des Parcs, les surfaces artificialisées ont, quant à elles, augmenté de 1,2%.



LES PARCS S'APPRÉCIENT

Dans les territoires sous influence directe d'une agglomération, le prix moyen du foncier dans les Parcs est supérieur de 7,3% au prix moyen national.

PARTICIPATION CIVIQUE

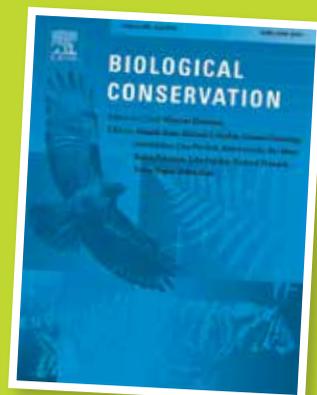
Dans les Parcs, la participation civique est plus élevée.

Dans 44 Parcs, l'abstention aux élections est inférieure d'environ 8 points par rapport aux moyennes régionales.

LES FRANÇAIS HABITANT À PROXIMITÉ D'UN PARC NATUREL SONT PLUS "ÉCOLOS" QUE LES AUTRES

PARUE DANS LA REVUE BIOLOGICAL CONSERVATION, UNE AUTRE ÉTUDE NATIONALE SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX ET LES PARCS NATIONAUX A ÉTÉ MENÉE PAR DES SCIENTIFIQUES DU CNRS ET DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER I.

Il en ressort que les Français qui résident à proximité d'un Parc naturel se comportent de manière plus écologique que les autres. L'impact direct des aires protégées sur les comportements pro-environnementaux des personnes qui y vivent est ainsi prouvé pour la première fois. Selon les auteurs, l'influence des Parcs naturels s'explique d'abord par le fait que leurs paysages sont plus beaux qu'ailleurs. Mais pas seulement... Il existe un impact direct des Parcs, démontré ici pour la première fois à l'échelle d'un pays, sur les comportements pro-environnementaux des personnes y habitant, en raison probablement de leurs actions de sensibilisation vers le grand public (sorties nature, panneaux explicatifs, conférences...).





QUE VOUS APPORTE LE PARC ?

Témoignage de maires, d'habitants et de professionnels.

Pourquoi la commune de Presles va-t-elle rejoindre le Parc ?

En adhérant très prochainement au PNR, notre Commune s'engagera dans la charte du Parc. Elle pourra bénéficier d'un certain nombre d'avantages, en particulier :

- Une implication dans un projet de territoire collectif au bénéfice du patrimoine et de l'environnement,
 - Une meilleure association aux projets d'aménagements et de protection qui seront engagés par l'état ou les autres collectivités sur le territoire du parc,
 - Une image de marque, reconnue au niveau national, du territoire bénéficiant du classement en « Parc naturel Régional »,
- Une équipe pluridisciplinaire à son service pour l'accompagner dans la réalisation de ses projets,
• Des moyens financiers supplémentaires pour des projets.

Je me réjouis donc que notre Commune se voie offrir ainsi la possibilité de participer à la protection et à la valorisation du patrimoine naturel, culturel et humain de ce magnifique territoire qui constitue notre environnement !

Pierre BEMELS - Maire de PRESLES

Quel intérêt pour vous d'habiter dans une commune du Parc naturel ?

Randonneur et apiculteur amateur, je suis très sensible à la préservation de la nature et de l'environnement. Je suis heureux de vivre à Lamorlaye entouré de toute cette verdure.

Pour moi, le Parc est l'organisme indispensable qui nous garantit que notre cadre de vie va être préservé ... et je suis ravi de voir le territoire du Parc s'étendre pour résister à l'urbanisation croissante du Nord de Paris.

Au-delà de nous protéger, le PNR apporte beaucoup d'informations sur ce qui nous entoure et les bons gestes à avoir. Il organise aussi des animations très enrichissantes comme la migration des grenouilles par exemple.

Jean-Pierre D. - Lamorlaye

Qu'est-ce que cela vous apporte de travailler dans un Parc naturel ?

Je suis guide nature indépendante depuis 2014. J'aborde des thèmes très larges sur la faune, la flore, le petit patrimoine... Le Parc est tout d'abord pour moi une source précieuse d'informations fiables et actualisées. Le Parc m'apporte un soutien en termes d'informations mais aussi de communication et également de prêt de matériel.

Il arrive que le Parc me missionne sur des animations. Cela m'apporte une source de revenu mais me permet surtout de me faire connaître. C'est un véritable partenaire pour mon activité car être référencée et accompagnée par le Parc me donne de la visibilité et une caution auprès de mes clients.

Annie O. - Chamant.

En quoi le Parc vous a-t-il été aidé ?

Le Parc m'a aidé à obtenir un permis de construire pour mon hangar. J'ai mis deux ans à l'obtenir !!! Mais grâce à la ténacité et l'accompagnement du Parc j'ai pu enfin signer mon permis. J'ai également obtenu une subvention pour l'intégration paysagère de mon bâtiment agricole.

D'autre part, le Parc est un partenaire important pour ma communication. Je suis référencé dans la plaquette des Producteurs Oise - Pays de France, j'ai bénéficié de panneaux mis à l'entrée de ma ferme et il me sert d'intermédiaire pour me faire connaître auprès de groupement de consommateurs par exemple.

**Jean-Michel Garszka -
Agriculteur Bio - Asnière-sur-Oise**

Qu'est-ce que cela représente pour vous d'habiter dans une commune du Parc ?

C'est un réel choix de vie. Natif de Dammartin en Goëlle, j'ai vu l'évolution de l'urbanisation et son impact négatif sur le cadre de vie. Lorsque je suis revenu m'installer dans la région, j'ai choisi sciemment d'habiter dans une commune appartenant au PNR Oise - Pays de France. Ce PNR est idéalement situé près des grandes agglomérations et des pôles d'activités tout en étant un espace de verdure protégé.

Je bénéficie du télétravail et je profite ainsi de ce cadre de vie tout à fait agréable à la fois sur le plan personnel et professionnel. C'est un environnement très particulier : un territoire riche en découvertes naturelles et architecturales qui permet de « déconnecter » très rapidement.

Jonathan B. - Ver sur Launette.

Pourquoi la commune de Précy-sur-Oise souhaite-t-elle reconduire son adhésion ?

Nous étions partiellement intégré au périmètre du Parc mais nous souhaitons renouveler notre adhésion pour la totalité de la commune car le Parc nous apporte beaucoup et à plusieurs niveaux.

Tout d'abord, notre adhésion témoigne de notre sensibilité environnementale et écologique pour la commune bien sûr, mais aussi pour le bien-être de nos administrés.

Ensuite, cela nous permet de bénéficier des conseils d'experts du Parc tels que l'urbaniste (aide pour la définition de notre PLU) ou encore de l'architecte (cahier de recommandations architecturales, aide à la rédaction de dossiers destinés à l'Architecte des bâtiments de France).

Cela nous permet également d'obtenir des subventions pour réaliser des travaux que nous n'aurions pas pu entreprendre seul comme la rénovation complète de notre calvaire, ou encore le remplacement d'arbres malades.

Enfin, nous bénéficions de la puissance du Parc ce qui nous permet de mieux gérer les différentes formes de pression de l'Île-de-France (transports, foncier, nombre d'habitants.).

Le PNR n'est pas un territoire figé ! C'est une démarche dynamique et moderne qui s'adapte aux enjeux d'aujourd'hui et surtout de demain ! Nous sommes ravis de pouvoir bénéficier de cet appui.

Philippe ELOY - Maire de Précy-sur-Oise

Comment puis-je m'impliquer dans mon Parc



▲ Restauration de la mare du Mont Alta par un Chantier de bénévole

DE NOMBREUX HABITANTS
DES COMMUNES DU PARC
NOUS SOLLICITENT POUR
CONNAÎTRE DE QUELLE FAÇON
ILS PEUVENT APPORTER
LEUR AIDE AUX PROJETS DU PARC.
SI LE PARC POSSÈDE UNE ÉQUIPE
DE PROFESSIONNELS, TOUTES LES BONNES
VOLONTÉS SONT LES BIENVENUES.
CETTE IMPLICATION PEUT REVÊTIR
PLUSIEURS FORMES :

En vous engageant comme bénévole

Le Parc mais aussi des organismes locaux (associations, Conservatoire d'espaces naturels, comités de randonnée, etc.) ont besoin de bénévoles. Ce peut-être des volontaires pour

- Installer les barrages amphibiens et faire traverser la route aux animaux lors des migrations printanières ;
- Participer à des comptages (comptages d'engouement par exemple) ;
- Prendre part à des chantiers-nature. Il s'agit d'actions d'arrachage de végétaux afin de restaurer des milieux naturels ou de lutter contre des espèces exotiques envahissantes, ...
- Ramasser des déchets lors des campagnes menées par les collectivités
- Partager des informations sur le patrimoine du territoire, si vous êtes un expert
- Etc.

En devenant Correspondant Parc

Vous pouvez aussi devenir Correspondant Parc. Pour ses campagnes éco-citoyennes, le Parc s'appuie sur un réseau d'habitants bénévoles formés aux gestes éco-citoyens et chargés de relayer l'information autour d'eux avec l'aide logistique du Parc en tenant, par exemple, des stands lors de manifestations, en organisant des chantiers nature, des plantations, des trocs de plantes, des journées éco-citoyennes, des ateliers pratiques...

En adhérant à l'association des Amis du Parc naturel régional (AP3F)

L'association AP3F, qui fédère des associations et des particuliers, a pour objet de suivre et soutenir l'action du Parc. Des membres désignés par l'Association participent aux commissions du Parc.

En étant vacataire

Le Parc lance régulièrement des campagnes pour recruter des vacataires. Ces personnes, rémunérées à la vacation, sont formées et mobilisées par le Parc pour tenir un stand Parc lors d'animations et de manifestations, qui ont lieu le week-end, dans les communes du Parc.



▲ Correspondants du Parc assurant l'animation d'un stand à Boran sur Oise

...Mais aussi

Vous adhérez aux valeurs du Parc mais vous manquez de temps ou n'avez pas envie de vous engager ? Pas de soucis. Vous pouvez aussi **vous informer en participant aux animations** que proposent régulièrement le Parc et ses partenaires (sorties, ateliers pratiques, randonnées pour découvrir la faune, la flore, l'histoire et le patrimoine du territoire ...).

Vous pouvez aussi **vous tenir informé de l'actualité du Parc**, via sa newsletter, son site internet, sa page facebook mais aussi en questionnant votre délégué communal. Chaque commune a désigné au sein du Conseil municipal un délégué chargé de représenter la communes, donc ses habitants. **En cette période importante pour l'avenir du Parc, n'hésitez pas à prendre contact avec lui ou le Maire de votre commune.**

JE JOUE

PLUS QUE QUELQUES MOIS À ATTENDRE AVANT QUE NOTRE PARC SE RENOUVELLE, AVEC DE NOUVEAUX OBJECTIFS ET UN TERRITOIRE ÉLARGI ! PARTONS ENSEMBLE À LA DÉCOUVERTE DES COMMUNES PRESENTES POUR EN FAIRE PARTIE.

Parc naturel régional
Oise Pays de France

JEU N° 1

Sur la carte :

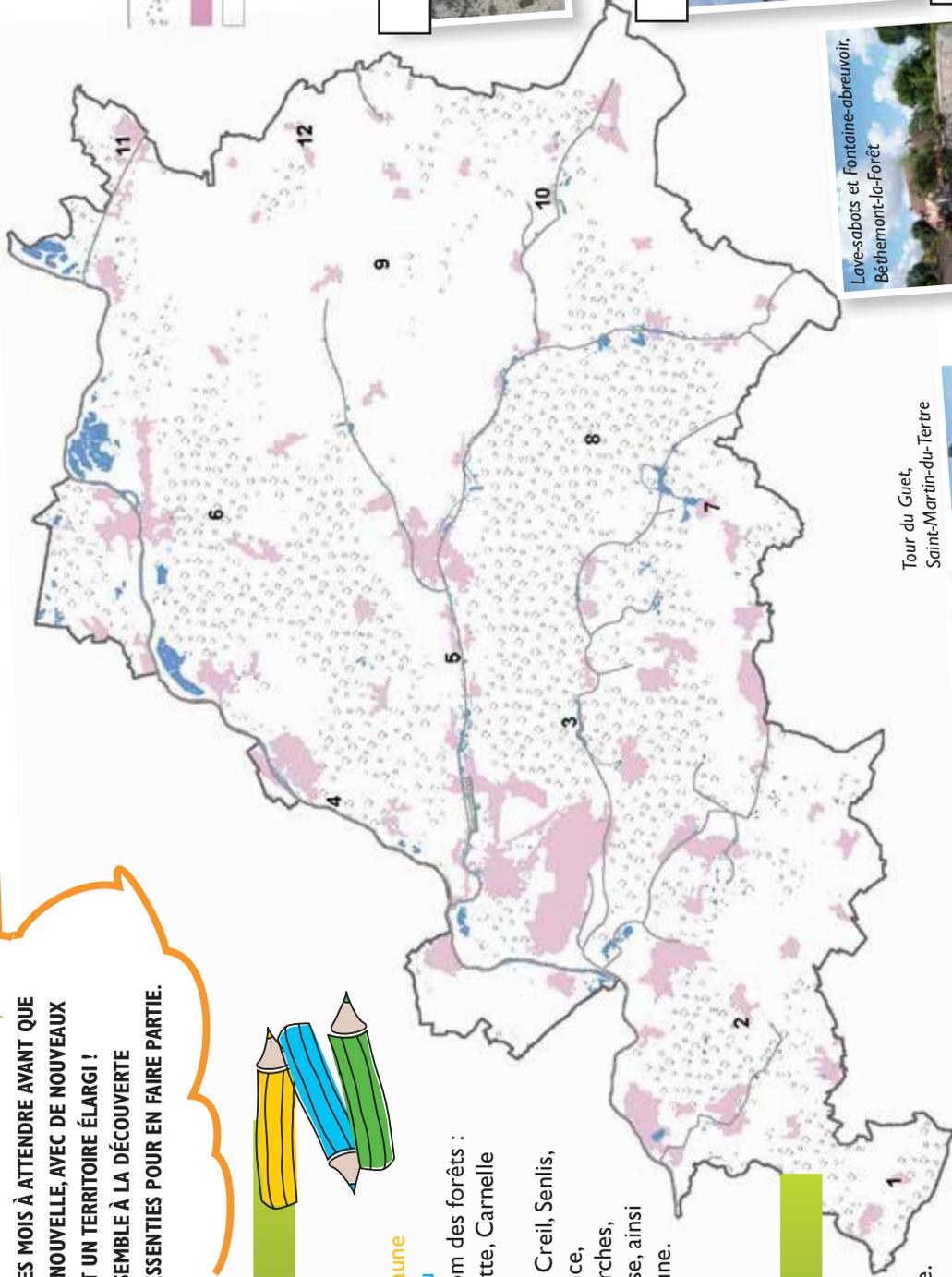
- Coloriez les forêts en vert et les espaces agricoles en jaune
- Repassez les rivières en bleu
- Ecrivez au bon endroit le nom des forêts : Chantilly, Ermenonville, Halatte, Carnelle et Isle-Adam
- Placez les villes de Chantilly, Creil, Senlis, Verberie, Pont-Sainte-Maxence, Nanteuil-Le-Haudouin, Luzarches, Presles et Beaumont-sur-Oise, ainsi que le nom de votre commune.

Besoin d'une petite aide ? Consultez la carte en page 3.

JEU N° 2

Associez chaque photo au numéro qui lui correspond sur la carte.

- Cours d'eau et zones humides
- Bois et forêts
- Villes et villages
- Espaces agricoles (champs, prairies...)



Pics noirs et vieux bois,
Forêt d'Halatte



Eglise Notre-Dame,
Trumilly



Pelouses à orchidées,
Creil



Fontaine monumentale,
Mortefontaine



Moulin Denise,
Courteuil



Lavesabots et Fontaine-abreuvoir,
Béthémont-la-Forêt



Etangs de Comelles,
Forêt de Chantilly

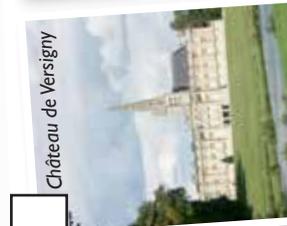
Tour du Guet,
Saint-Martin-du-Tertre



Château du roi Jean,
Béthisy-Saint-Pierre



Château de Versigny



Landes à bruyère,
Forêt d'Ermenonville



Château fort,
Montépilloy





Sorties Gratuites du Parc

JUIL.
DIM 13

LES PRAIRIES HUMIDES À L'HEURE D'ÉTÉ

Cette balade champêtre, en compagnie des naturalistes du Conservatoire d'Espaces naturels de Picardie et du Parc naturel régional, vous fera découvrir les prairies humides de la Thève (classées Natura 2000), et leur riche biodiversité : fleurs, insectes et oiseaux ...

Inscription obligatoire auprès du Conservatoire d'Espaces naturels de Picardie, Clémence Lambert au 06 07 30 41 61 ou reservation@conservatoirepicardie.org

Lieu et horaire de rendez-vous : 15h
Plan communiqué lors de l'inscription

À savoir : Prévoir des chaussures de marche

SEPT.
DIM 22

A LA DÉCOUVERTE DE COYE-LA-FORÊT

C'est un charmant village que le Parc naturel régional vous fait découvrir en ce dimanche des Journées européennes du Patrimoine. Baigné par la Thève et niché au pied des coteaux boisés, il ne porte pas son nom par hasard : la forêt de Chantilly l'entoure véritablement, ne laissant au château qu'un étroit panorama sur la plaine alluviale parcourue de chevaux. Ses patrimoines sont variés : maisons rurales, châteaux et lavoirs côtoient une flore spécifique et une géologie particulière. Nouvellement éditée, une plaquette vous sera dévoilée à l'issue d'une petite randonnée commentée.

Inscription obligatoire : 03 44 63 65 65

Lieu et horaire de rendez-vous : 9h45-12h30

Coye-la-Forêt, place de l'église

À savoir : 4 km

Programmation autour du "Mangeons Local"

Visite de ferme :

SEPT.
SAM 14

RENCONTRE AVEC JIMMY DELIE, ELEVEUR



Découverte des vaches de Jimmy et du métier d'éleveur.

Inscription obligatoire : 03 44 63 65 65

Lieu et horaire de rendez-vous : 15h-16h30
face à l'entrée de l'Abbaye de Royaumont / Asnières-sur-Oise

SEPT.
DIM 15

VOYAGE AU CŒUR DE LA RUCHE AVEC RICHARD GRENIER, APICULTEUR



Visite des ruchers sous réserve de conditions météorologiques favorables et déconseillée avec de très jeunes enfants, suivie d'une dégustation des produits de la ruche.

Inscription obligatoire : 03 44 63 65 65

Lieu et horaire de rendez-vous : 14h-15h30 et 16h-17h30

6 rue du moulin à Montlognon

SEPT.
DIM 29

Évènement :

GOÛTONS NOTRE TERRITOIRE

Venez nombreux sur la petite pelouse de l'Hippodrome, derrière la mairie de Chantilly. Vous y retrouverez un marché avec les « Producteurs Oise - Pays de France » bien sûr, mais aussi de nombreuses animations autour du goût, du jardinage, de l'agriculture. Cette manifestation se clôturera par la remise des prix d'un concours de recettes locales ! Participez-y et apportez votre mets pour que le jury puisse apprécier vos talents !

Lieu et horaire de rendez-vous : de 10h à 18h
à Chantilly, Petite pelouse

Coup de cœur

Concours de recette !

Vous adorez cuisiner ? Vous souhaitez faire découvrir de nouvelles saveurs et partager vos recettes ? À l'occasion de son évènement « Goûtons le territoire », le Parc organise un concours de recette locale intitulé « Cuisinez local ! ».

Ce concours, gratuit, s'adresse aux habitants du territoire ainsi qu'à ses visiteurs sans restriction d'âge.

Inscription et dépôt des recettes à partir du 15 juillet sur www.parc-oise-paysdefrance.fr

Remise des prix le 29 septembre à 17h lors de l'évènement « Goûtons notre territoire » à Chantilly. De nombreux lots sont à gagner ! Alors, qu'attendez-vous pour nous régaler ! A vos marques, prêts... cuisinez !

